



Travaux sur le Cher : Tours Métropole Val de Loire entretient ses infrastructures



Depuis le 14 septembre et jusqu'au 4 octobre 2020, Tours Métropole Val de Loire mène des travaux sur ses infrastructures situées sur le Cher (barrages, rivière de contournement...) Pour permettre d'assurer ces travaux annuels d'entretien, une mise en chômage du Cher (abaissement du niveau d'eau) a débuté le 14 septembre. L'ensemble de ces travaux sont coordonnés par Tours Métropole Val de Loire et le NEC (Syndicat du Nouvel Espace du Cher), en collaboration avec les Villes de Tours et de Saint-Avertin – afin de garantir la préservation des milieux aquatiques.

Chaque année, Tours Métropole Val de Loire mène des travaux d'entretien de ses infrastructures sur le Cher, dans le cadre de sa compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). **Du 14 septembre au 4 octobre 2020**, la Métropole procède ainsi à l'entretien des deux barrages de Rochepinard et à l'inspection des 8 kms de digues. Cette opération nécessite :

- **de mettre en chômage le Cher, à savoir d'abaisser à son niveau le plus bas la rivière,**
- **de fermer à la circulation piétonne les deux passerelles de l'Île Balzac** - passerelles Nord-Est (grand barrage) et Sud-Ouest (petit barrage) – **de 8h30 à 17h**, pour assurer, en toute sécurité, les opérations d'entretien des barrages.

Pour accompagner ces opérations, différentes actions seront menées par Tours Métropole Val de Loire, en lien avec le NEC (Syndicat du Nouvel Espace du Cher) afin de préserver la continuité écologique du Cher et de garantir la préservation des milieux aquatiques durant les travaux :

- Pêche de sauvegarde préalable à la mise en chômage du Cher, réalisée dans la rivière de contournement de l'Île Balzac par les agents métropolitains et la Fédération de Pêche d'Indre-et-Loire pour garantir la sauvegarde de la faune piscicole.
- Nettoyage de la rivière de contournement de l'Île Balzac et réparation des margelles
- Installation d'une motopompe par le NEC pour maintenir le niveau d'eau du lac de Saint-Avertin et celui du Petit-Cher – les deux étant alimentés directement par le Cher
- Préservation de la faune aquatique dans le Filet : la vanne qui alimente en eau le Filet, affluent du Cher restera baissée durant les travaux d'entretien pour éviter la création d'une poche d'eau stagnante, préservant ainsi la faune aquatique.

Ecrêtement des bancs de sable

Le NEC profite de cet abaissement du niveau du Cher pour mener une opération d'écêtement des bancs de sable, du 21 au 28 septembre. Via une intervention mécanique, ces travaux consistent à réduire la hauteur de certains bancs, là où la végétation pourrait s'implanter à court terme. Il est important d'éviter que ces bancs de sables deviennent des îles, ce qui à terme arriverait si la végétation aquatique se développe davantage. La formation d'îles et la sédentarisation de la végétation a également un impact sur le niveau atteint lors des crues (à débit de crue équivalent, le niveau d'eau atteint sera plus haut et donc avec un risque plus fort).

Extraire le sable n'étant ni autorisé, ni souhaitable, l'opération consiste à étaler celui-ci vers des points plus bas pour qu'il soit repris par le Cher lors des crues, puis à en suivre l'évolution par des relevés précis. A terme, elle doit contribuer à favoriser les usages, notamment nautiques, sur le plan d'eau.